

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 44
Pouvoirs : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 50
Votes exprimés :
POUR :
CONTRE :
Abstentions :
Date de la convocation :
14 avril 2026
Date d'affichage :
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Frédéric BOUSIGNAC – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGault – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-5,

La Présidente expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président de la CAO et par cinq membres titulaires du conseil communautaire ainsi que cinq membres suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

La Présidente propose au Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article L 1414-2 du C.G.C.T. de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour choisir le titulaire des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieur aux seuils européens.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que les candidatures déposées forme une liste complète de titulaires et une liste complète de suppléants.
Elle demande si d'autres candidats souhaitent déposer des listes. Il n'en est rien.

Membres titulaires

Liste 1 menée par Jean-Michel SABAN

Jacqueline DE DEMO, Bernard CURY, Philippe PARIS, Pierre NOIROT

Membres suppléants

Liste 1 menée par Sylvie CHARPIGNON

Jean-Louis GROGUENIN, Philippe TRESPALLÉ, Philippe LARDIN, Jean-Pierre REYNAUD

Madame Marie-Laure GRIMARD et Monsieur Arnaud ROSIER sont nommés assesseurs

Il a été procédé au vote.

Le déroulé du vote figure dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à bulletin secret,

Nombre de votants : 50
Nombre de suffrages déclarés nuls : 6
Nombre de suffrages exprimés : 44
Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 44

DESIGNE comme **membres titulaires** :
Jean-Michel SABAN
Jacqueline DE DEMO
Bernard CURY
Philippe PARIS
Pierre NOIROT

DESIGNE comme **membres suppléants** :
Sylvie CHARPIGNON
Jean-Louis GROGUENIN
Philippe TRESPALLÉ
Philippe LARDIN
Jean-Pierre REYNAUD

DIT que la Commission d'Appel d'Offres est composée désormais des membres suivants :

Présidente : Madame Sandra PICART ou son représentant,

Membres titulaires :
Jean-Michel SABAN, Jacqueline DE DEMO, Bernard CURY, Philippe PARIS, Pierre NOIROT

Membres suppléants :
Sylvie CHARPIGNON, Jean-Louis GROGUENIN, Philippe TRESPALLÉ, Philippe LARDIN, Jean-Pierre REYNAUD

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



DÉPARTEMENT

YONNE

ARRONDISSEMENT

AVALLON

Effectif légal

du conseil communautaire

50

50

Nombre de conseillers en exercice

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril

A dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

TRESPALLÉ Philippe	MAURICE Jean-Marie	CHARMET Bruno
DUNY Valérie	GUICHARD Valéry	DESCHAUMES Philippe
BOISE Béatrice	BORDE Alain	FRAYER Florian
PASCAULT Jérôme	DE DEMO Jacqueline	GROGUENIN Jean-Louis
GRIMARD Marie-Laure	DOREY Stéphane	SAUCOURT Magali
MOREL Stéphane	MOTTOT Pascal	BARDOUX Stéphane
PICART Sandra	BOUSIGNAC Frédérique	SABAN Jean-Michel
VASSEUR Jessica	LEBLANC Bertrand	CONNANT Séverine
CAMBURET François	GORSKI Didier	MANIGAULT Claudine
REYNAUD Jean-Pierre	GEORGES Marcel	LABOSSE Nathalie
BARDET Michel	LARDIN Philippe	LAVIEU Monique
ROSIER Arnaud	DUBOIS Pascal	CURY Bernard
DOLLÉ Joëlle	CHARPIGNON Sylvie	LARDIN Christian
NOIROT Pierre	MEURIOT Roger-Pierre	NAULOT Hubert
RENARD Anne représentée par LUCY Alexandre	CODRAN Michel	

Absente excusée : FFRENCH Jane ayant donné pouvoir à CHARMET Bruno, GENTIL Christophe ayant donné pouvoir à MOTTOT Pascal, MITENNE Constance ayant donné pouvoir à MOREL Stéphane, CHATENET Fabien ayant donné pouvoir à LEBLANC Bertrand, COURTOIS Xavier ayant donné pouvoir à GORSKI Didier, KLUYVER Hélène ayant donné pouvoir à LABOSSE Nathalie

Absents 1

La Présidente rappelle, avant de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, leurs modalités d'élection, à savoir :

- Les membres sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.
- Les listes peuvent contenir moins de noms de titulaires et de suppléants qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

1. Élection des membres de la Commission d'appel d'offres

Il est proposé au conseil communautaire, conformément à l'article L 1414-2 du CGCT de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour choisir le titulaire des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux.

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection, une liste a été déposée.

¹Préciser s'ils sont excusés.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

EPCI :

Élection des membres de la Commission d'appel d'offres

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires :

- SABAN Jean-Michel
- DE DEMO Jacqueline
- CURY Bernard
- PARIS Philippe
- NOIROT Pierre

Suppléants :

- CHARMIGNON Sylvie
- GROGUENIN Jean-Louis
- TRESPALLÉ Philippe
- LARDIN Philippe
- REYNAUD Jean-Pierre

1.1 – Déroulement du scrutin

Il a été procédé au vote à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 50

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 6

Nombre d'exprimés : 44

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

1.2 – Proclamation des résultats

La Présidente proclame donc élus :

Membres titulaires

- ... SABAN Jean-Michel
- ... DE DEMO Jacqueline
- ... CURY Bernard
- ... PARIS Philippe
- ... NOIROT Pierre

Membres suppléants

- ... CHARPIGNON Sylvie
- ... GROGUENIN Jean-Louis
- ... TRESPALLÉ Philippe
- ... LARDIN Philippe
- ... REYNAUD Jean-Pierre

2. Observations et réclamations ²

.....

.....

.....

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 21^{er} avril 2026, à 19 heures 30 minutes, en double exemplaire ³ a été, après lecture, signé par la Présidente, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire de séance.

La présidente,



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Les assesseurs,



La secrétaire,



² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.